COMMUNIQUE DE PRESSE

Pleins feux sur les 13 juillet et 14 juillet 2025

Comme chaque année, les Villes de Romans et de Bourg-de-Péage s'associent pour vous offrir, le dimanche 13 juillet, à 22h15, un magnifique feu d'artifice. Cette création originale de la société Feux d'Artifices Unic S.A. – implantée à Saint-Paul-lès-Romans depuis plus de 150 ans – illuminera le ciel depuis le belvédère Saint-Romain (Parc François-Mitterrand). Près de vingt minutes de pure magie !

Très **aérien** et très **rythmé**, ce feu d'artifice sera composé de partitions originales, la conjugaison d'effets successifs avec un mélange harmonieux de couleurs, des palmiers étincelants or et argent, des escargots frissonnants, de délicats papillons étirant leurs ailes ou encore de majestueuses éoliennes brassant l'air chaud d'un soir d'été.

La soirée se terminera par un **grand final pyrotechnique,** tout aussi éblouissant qui embrasera le ciel...

Le feu d'artifice sera tiré à 22h15 – Il sera précédé de 3 coups de semonce - ©Ville de Romans

Pour la première fois cette année, le feu d'artifice sera **accompagné d'une bande sonore** qui sera **diffusée sur les quais**, de part et d'autre de l'Isère, depuis la vallée de la Savasse au Pont-Neuf, offrant une expérience immersive.

Une visibilité exceptionnelle

Grâce à la hauteur et à l'amplitude du tir (près de 200 mètres), le feu d'artifice sera **largement visible**, les meilleurs endroits étant, pour le voir dans son entier, le Pont-Neuf, le Pont-Vieux, les quais et les berges côté Bourg-de-Péage.

Un périmètre de sécurité, à respecter absolument, sera mis en place, sur un rayon de 200 mètres autour de la zone de tir, dès le 12 juillet, à 20 h et jusqu'au 14 juillet, à 12 h. L'ensemble du parc François-Mitterrand sera strictement interdite au public ainsi que la place de la Presle et la côte des Chapeliers. Vous trouverez un arrêté de circulation plus détaillé, ci-après. Il concerne les voitures mais aussi les piétons (cf. circulation, mode d'emploi).

En cas d'intempéries, le feu d'artifice sera reporté au 14 juillet à la même heure.

Fermeture exceptionnelle du cimetière

Situé dans le périmètre de sécurité, le cimetière sera exceptionnellement fermé le dimanche 13 juillet toute la journée.

Mesures de sécurité

Pour des raisons de sécurité, il est demandé aux riverains se trouvant dans la **zone des 200 mètres autour du pas de tir** (situé derrière le cimetière, belvédère Saint-Romain, partie haute du parc François-Mitterrand) de tenir fenêtres, persiennes et volets clos, y compris les velux mais aussi les fenêtres de voiture, de replier leurs parasols et de remonter leurs stores extérieurs, de ne laisser aucuns produits inflammables liquides ou solides à l'extérieur (cartons, tas de feuilles mortes, bouteilles de gaz…) et de faire rentrer leurs animaux de compagnie.

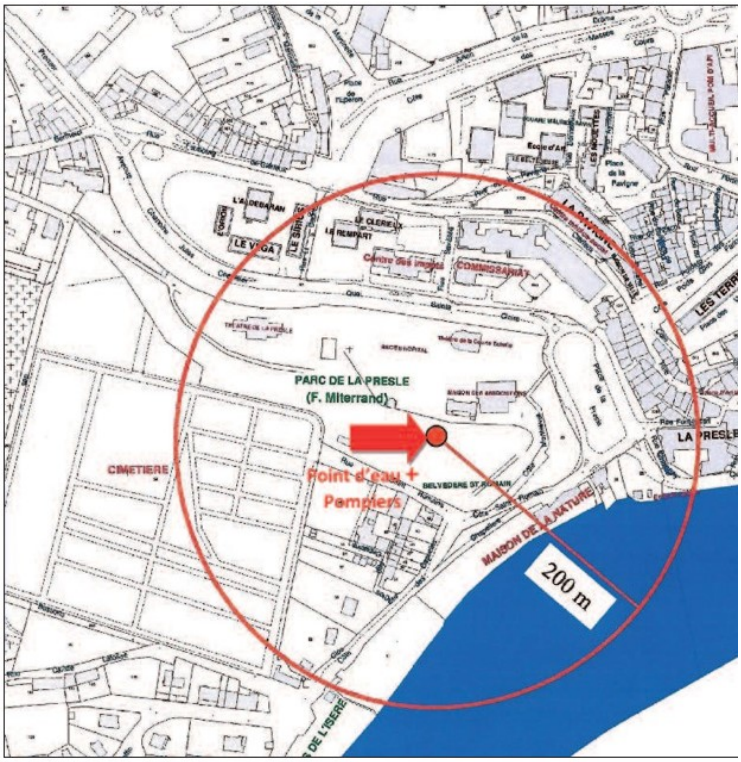

Toutes les précautions seront prises pour que tout se déroule parfaitement : arrosage des lieux à risques, débroussaillage, avec présence sur le site de la police nationale, de la police municipale, de l'Union Nationale des Associations de Secouristes et, bien sûr, des sapeurs-pompiers.

Bal et commémoration

A l'issue du feu d'artifice, rendez-vous place Maurice-Faure pour un concert gratuit du groupe La Guinda, Porté à la fois par un amour profond des musiques traditionnelles et par l'envie de mettre en lumière la culture asturienne, La Guinda (cerise en espagnol), crée un univers musical qui fait autant danser les corps que chavirez les cœurs.

©DR – Le groupe La Guinda animera la soirée après le feu d'artifice

Enfin, le lundi 14 juillet, vous serez invité à vous rendre, à 10 heures, dans la cour de l'Hôtel de ville à Bourg-de-Péage, puis à 11 heures, à Romans, place du Champ-de-Mars. L'occasion de rappeler que le 14 juillet marque la prise de la Bastille, premier acte fondateur de la Révolution française dont les valeurs continuent d'irriguer notre République.

Circulation, stationnement : mode d'emploi

Stationnement interdit

- **Du 12 juillet à 20h00 14 juillet à 12h00 :** Rue Saint-Romain, Clos des capucins, côte des Chapeliers, côte Montalivet, côte Saint-Romain, place de la Presle, parc François-Mitterrand, rue Chossigny, quai Dauphin, rue des Teintures, rue Fontessort, escalier Josaphat, rue Pêcherie, avenue Chanoine-Jules-Chevalier et sur l'ensemble du parking situé entre la cité de la Musique et l'avenue Berthelot, quai Sainte-Claire, rue Port-Brûlé, rue Port-Rivail, rue Folquet, rue Puits-du-Cheval, rue Lieutenant-Cadillac, rue Savasse (y compris sur le parking situé au nord de l'Hôtel des impôts).
- **Du 13 juillet, à 7h00, au 14 juillet, à 5h00 :** place aux Herbes et place Maurice Faure.
- **Le 13 juillet, de 7h à minuit :** Pont-Vieux, quai Ulysse-Chevalier (de la rue Sabaton au Pont-Vieux, quai Chopin, rue de Bellevue (de la rue Béatrix de Hongrie à la rue Calixte-Lafosse).
- **Le 13 juillet, de 13h00 à minuit :** place du Pont, rue Mathieu-de-la-Drôme (au droit de la côte des Cordeliers), rue Merlin, rue des Trois-carreaux, rue des Clercs, place Perrot-de-Verdun, rue et place Puits-du-Cheval, rue Tortorel et rue Pérollerie.

Circulation interdite

- **Le 13 juillet, de 13h00 à minuit :** Rue Saint-Romain, Clos des capucins, côte des Chapeliers, côte Montalivet, côte Saint-Romain, place de la Presle, parc François-Mitterrand, rue Chossigny, quai Dauphin, rue des Teintures, rue Fontessort, avenue Chanoine-Jules-Chevalier et sur l'ensemble du parking situé entre la cité de la Musique et l'avenue Berthelot, quai Sainte-Claire, rue Port-Rivail, rue Folquet, rue Puits-du-Cheval, rue Lieutenant-Cadillac, rue Savasse (y compris sur le parking situé au nord de l'Hôtel des impôts), place du Pont, rue Mathieu-de-la-Drôme (au droit de la côte des Cordeliers), rue Merlin, rue des Trois-carreaux, rue des Clercs, rue du fuseau, place Perrot-de-Verdun, rue et place Puits-du-Cheval, rue Tortorel et rue Pérollerie.
- **Le 13 juillet, de 19h00 à minuit :** Pont-Vieux, quai Ulysse-Chevalier (de la rue Sabaton au Pont-Vieux), quai Chopin, rue de Bellevue (de la rue Béatrix-de-Hongrie à la rue Calixte-Lafosse).
- **Le 13 juillet, de 22h15 à 22h45 :** Pont-Neuf (Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny) avec déviation par le rond-point Docteur André-Morel, l'avenue Charles-Jourdan,

l'avenue Adolphe-Figuet, l'avenue du Maquis, le bd Etienne-Jean-Lapassat et le rond-point n°1 pour rejoindre le pont des Allobroges.

- **Du 13 juillet, à 7h00, au 14 juillet, à 5h00 :** place aux Herbes et place Maurice-Faure.

Circulation interdite aux piétons

- **Le 13 juillet, de 20h00 à minuit :** rue Saint-Romain, clos des Capucins, côte des Chapeliers, côte Montalivet, côte Saint-Romain, place de la Presle, parc François-Mitterrand, rue Chossigny, rue Fontessort, escalier Josaphat, avenue chanoine Jules-Chevalier, rue Savasse, quai Sainte-Claire et rue Lieutenant-Cadillac.

A noter : la passerelle sur l'Isère reliant les communes de Romans et de Bourg-de-Péage sera fermée le 13 juillet, à 18h, jusqu'au 14 juillet à 8h30.

Le 13 juillet, déviation pour les véhicules circulant depuis :

- **Quai Ulysse-Chevalier :** de 13h00 à minuit, par le quai Chopin, la rue de l'Isère, l'avenue Adolphe-Figuet et le boulevard Voltaire.

A noter : la circulation de transit entre Romans et Bourg-de-Péage s'effectuera par l'avenue Charles-Jourdan et le pont Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny (pont Neuf).

- **Rue Jacquemart** : de 7h00 à minuit, par la place Charles-de-Gaulle, la côte Sainte-Ursule, la place du 75e RI et la place Jean-Jaurès.
- **Côte Sainte-Ursule :** de 18h00 à minuit, par la place Charles-de-Gaulle, la place Jacquemart, la Petite-rue-Neuve et le cours Pierre-Didier.
- **Rue de Bellevue et l'Ouest de Romans :** de 7h00 à 19h00, par la rue Calixte-Lafosse, la rue Magnard, l'avenue Berthelot, le rond-point Yitzhak-Rabin, l'avenue Louis-Saillant, la rue Simone-Abbat, l'avenue Duchesne et le carrefour Paul-Deval.

Du 12 juillet au 14 juillet, déviation pour les véhicules circulant depuis :

- **Les rues Béatrix-de-Hongrie, Hugues-de-Lionne, Magnard et Calixte-Lafosse :** de 19h00 à minuit, par l'avenue Salvador-Allende (de la rue Béatrix-de-Hongrie à la rue Magnard), la rue Magnard, l'avenue Berthelot, le rond-point Yitzhak-Rabin, l'avenue Louis-Saillant, la rue Simone-Abbat et l'avenue Duchesne.
- **Pour tous les véhicules** : de 22h15 à 22h45, par le rond-point du Dr André-Morel, l'avenue Charles-Jourdan, l'avenue Adolphe-Figuet, l'avenue du Maquis, le boulevard Etienne-Jean-Lapassat et le rond-point n°1 (D532) pour rejoindre le pont des Allobroges.

Attention ! Tout véhicule situé dans les secteurs neutralisés sera considéré en stationnement gênant, verbalisé et mis en fourrière.